



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 mai 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 mai 2008

**Adhésion à l'Union des Professionnels du Pole Funéraire Public**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Bernard BARE -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008**

DELIBERATION D20080169

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

L'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public a été créée le 8 janvier 1999, dans le but de mettre en commun le « savoir-faire » des collectivités territoriales, dans le domaine funéraire, avec la volonté d'assurer la meilleure qualité des services rendus aux populations, quelque soient leurs convictions religieuses ou philosophiques et leur situation sociale.

La Mairie de Niort, soucieuse de préserver l'intérêt des familles, souhaite adhérer à cette association afin de suivre au plus près les évolutions réglementaires dans ce domaine et partager avec le plus grand nombre de collectivités les expériences.

Le montant de l'abonnement pour l'année 2008 s'élève à 600,00 €

Les crédits nécessaires au versement de l'abonnement seront prévus chaque année au budget de l'exercice en cours au chapitre 011, fonction 0261, compte 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public ;
- Autoriser l'adhésion à l'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public dont le siège social est 2 - 12 rue de Bellevue, F, 75019 PARIS, pour un abonnement annuel (en 2008) de 600 € TTC et d'imputer cette somme au budget principal, chapitre 011, fonction 0261, compte 6281 ;
- Autoriser Madame le maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à cet abonnement, à verser chaque année la cotisation annuelle, ainsi qu'à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de l'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Christophe POIRIER**